

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sous restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réimpression
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Avril 1875.

Bulletin politique.

Nous sommes au calme plat et très-plat. Toutes nos émotions se sont un peu apaisées, et il reste aujourd'hui une situation politique que nous ne pouvons juger que par les appréciations des journaux qui représentent les diverses nuances de l'Assemblée et de la nation.

Les feuilles conservatrices, comme le Français, sont ravies de ce qui se passe. M. Buffet les satisfait complètement. Il est conservateur avec elles. Elles exaltent son dévouement à la cause de l'ordre et lui donnent un satisfecit complet pour ses paroles et ses actes.

Mais il n'en est pas de même de la presse du centre gauche. Là on attaque ce pauvre M. Buffet avec un acharnement qui dépasse toutes les bornes. On le jette aux géonies. Qu'a-t-il fait ? Rien. Que veut-il faire ? Rien. Quelle espérance avoir dans son dévouement à la cause républicaine ? Aucune.

Avant peu cette presse demandera son remplacement par un ministre qui donne des gages sérieux, réels, à la majorité du 25 février.

Quant à la presse vraiment républicaine, elle commence à attaquer MM. Dufaure et Léon Say. Ces deux ministres représentent au sein du ministère les gauches réunies.

Elles se demandent avec étonnement comment ces deux ministres qui, dans l'opposition, ont été si contraires à la petite révolution du 24 mai, qui l'ont combattue jusqu'au 25 février, prêtent leur concours à M. Buffet, l'homme, toujours l'homme de M. le duc de Broglie ?

Que s'est-il donc passé dans l'esprit et la tête de ces deux honorables amis de M. Thiers ? Pourquoi ne livrent-ils pas bataille, au sein du ministère, à M. Buffet ? N'ont-ils pas été élevés à la haute dignité qu'ils occupent, pour rassurer les républicains et faire une République non pas réactionnaire, mais libérale ?

Hélas ! citoyens, il faut bien vous le dire, MM. Dufaure et Léon Say ressemblent à tous nos hommes d'Etat depuis Louis-Philippe jusqu'à nos jours... Arrivés au pouvoir, ils oublient complètement leurs opinions prétendues libérales et ne craignent pas de frapper très-fort sur ceux qui leur ont servi de marche-pied.

Est-ce que MM. Guizot et Thiers, sous la monarchie de juillet, ont jamais exécuté le programme qu'ils avaient juré à la face du pays de faire triompher s'ils arrivaient ministres ?

Nous sommes persuadé que si MM. Gambetta et Challemel-Lacour étaient nommés ministres du maréchal, nous les verrions conserver la loi des maires et gouverner à la façon de M. le duc de Broglie.

Ah ! c'est ce qui explique pourquoi toutes nos révolutions n'ont jamais produit aucune amélioration morale, politique et matérielle.

Le nouveau ministère n'est donc point sur un lit de roses.

S'il reste stationnaire, il aura contre lui toutes les fractions de gauche, et s'il veut

marcher dans le sens de la révolution, il verra se retourner contre lui tous les conservateurs, les vrais conservateurs.

Aussi peut-on lui prédire que son existence ne sera qu'éphémère, et il nous semble déjà entendre le glas qui annoncera sa mort prochaine ; car les radicaux, qui commencent à voir qu'on les a joués, disent et répètent, en parlant du ministère de leur choix : Les partis extrêmes de droite peuvent le prendre pour client, et les bonapartistes l'ont déjà couvert de leur protection.

N'est-ce pas l'indice d'une scission prochaine entre les coalisés du 25 février ?
EMERAND DE LA ROCHELETTE.

Chronique générale.

Le Journal officiel publie la circulaire suivante, adressée par M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à MM. les procureurs généraux près les cours d'appel.

Ce document a paru, avec variantes il est vrai, dans le Times avant d'être publié à l'Officiel. Ces mystères de chancellerie que nous n'avons pas à expliquer ; mais ils dénotent des tiraillements dans la sphère gouvernementale.

« Versailles, le 30 mars 1875.

» Monsieur le procureur général, un mois s'est écoulé depuis que l'Assemblée nationale, dans l'exercice de son pouvoir constituant, a établi en France le gouvernement républicain, présidé, pendant six ans, par M. le maréchal de Mac-Mahon. Un état provisoire, dont les inconvénients s'aggravaient en se prolongeant, a fait place à un régime défini et légal.

» Ce mémorable changement n'a pu tout d'un coup forcer les convictions, calmer toutes les craintes, apaiser les partis. Après des temps si troublés, le sentiment de calme satisfaction que procure l'ordre définitivement établi ne pénètre que lentement dans les esprits. Mais, du moins, chaque citoyen a sa ligne de conduite nettement tracée ; libre au sein de sa conscience, il sait les actes extérieurs de soumission que la société attend de lui.

» Pour nous, monsieur le procureur général, chargés plus spécialement d'exiger de chacun l'observation des lois existantes et particulièrement de celles qui ont un caractère constitutionnel, rien ne saurait excuser la mollesse que nous apporterions dans l'accomplissement de notre tâche. De chers souvenirs, une pieuse reconnaissance, un inviolable attachement à d'anciennes convictions toujours respectables, ne doivent pas altérer en nous le vif sentiment des devoirs que nous acceptons en devenant les serviteurs de notre pays. Nous sommes sur ce point, je n'en doute pas, en parfaite communauté d'opinion. J'ai besoin d'en avoir la certitude, dans les rapports tantôt officiels, tantôt confidentiels, que je dois avoir avec vous.

» Le retour de la sécurité par l'autorité absolue des lois exerce une influence nécessaire sur l'action de la justice répressive. Je désire que vos communications me permettent d'apprécier, pour votre ressort, les progrès que nous ferons vers un ordre social parfaitement régulier. Je tiens, pour le moment, à constater le point d'où nous partons. Etranger, depuis bientôt deux ans, à l'administration de la justice, je désire savoir les difficultés que vous avez rencontrées,

celles que vous avez pu vaincre et celles qui subsistent encore. Vous me direz si la loi du jury, que l'Assemblée a votée en 1872, a répondu aux espérances que nous en avions conçues ; si elle a procuré une répression exacte, certaine et proportionnée à la gravité des crimes. Vos réponses et l'étude que je fais des rapports de MM. les présidents d'assises doivent m'éclairer complètement sur cette partie importante de l'administration qui m'est confiée.

» Si l'institution du jury suffit aux crimes de droit commun, a-t-elle également protégé la société contre les crimes et délits commis par la voie de la presse ou par tout autre mode de publicité ?

» Il est un autre ordre d'infractions moins graves en elles-mêmes que celles dont les jurys sont saisis, mais qui, en se répétant avec impunité, finiraient par ranimer toutes les inquiétudes que les lois constitutionnelles doivent dissiper. Les partis se sont fait une guerre vive et constante par divers moyens que nous ne pouvons laisser employer contre un gouvernement légalement établi. Vous voudrez bien me donner des renseignements précis sur les associations ou les comités que vous avez vus s'établir, sur ce qu'ils ont pu avoir de délictueux, sur les poursuites que vous avez exercées et les résultats qu'elles ont produits.

» Un déluge inaccoutumé de photographies, de dessins, d'emblèmes et de petits écrits dans lesquels la vérité historique n'est pas moins offensée que le patriotisme et le bon sens, s'est depuis quelques années étendu sur notre pays ; vous aurez vu si ce vaste colportage était autorisé, et lorsqu'il ne l'était pas, vous aurez pris contre lui des mesures que vous m'indiquerez.

» Vous aurez gémi en livrant à la justice des agents très-subalternes, qui n'avaient pas la conscience du mal qu'ils faisaient, tandis que ceux qui les mettaient en œuvre, qui leur fournissaient par milliers les instruments de leur délit, échappaient, à défaut de loi pénale, à toute responsabilité. Vous me direz si, dans votre opinion, une loi nouvelle doit être faite et quelle forme elle doit recevoir.

» Ai-je besoin de vous dire qu'en vous adressant ces demandes, je ne fais aucune acception de partis ? La violation des lois est coupable, de quel que part qu'elle vienne, et l'impartialité dont les tribunaux se font un rigoureux devoir dans le jugement des intérêts civils est au moins aussi nécessaire chez le magistrat auquel est confiée l'action de la justice répressive.

» Je tiens à être éclairé le plus tôt possible sur les différentes questions qui font l'objet de cette lettre.

» Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le garde des sceaux, ministre de la justice,

» J. DUFAURE. »

* *

Un décret du 22 mars, relatif à l'élevation des droits à percevoir par la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur en ce qui concerne les brevets des décorations françaises et étrangères, contient ces dispositions :

Art. 4^{er}. — A partir de la date du présent décret il sera perçu, par la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur, à titre de droits de chancellerie, savoir :

1° En ce qui concerne les brevets de la Légion-d'Honneur :

Par brevet de chevalier, vingt-cinq francs, au lieu de douze francs.

Par brevet d'officier, cinquante francs, au lieu de vingt-cinq francs.

Par brevet de commandeur, quatre-vingts francs, au lieu de quarante francs.

Par brevet de grand-officier, cent vingt francs, au lieu de soixante francs.

Par brevet de grand-croix, deux cents francs, au lieu de cent francs.

2° En ce qui concerne les décorations étrangères :

Pour une décoration portée :

A la boutonnière, cent francs, au lieu de soixante francs ;

En sautoir, cent cinquante francs, au lieu de cent francs ;

Avec plaques, deux cents francs, au lieu de cent cinquante francs ;

En écharpe, trois cents francs, au lieu de deux cents francs.

Art. 2. — Les soldats, sous-officiers et officiers, en activité de service, jusques et y compris le grade de capitaine dans l'armée de terre, et de lieutenant de vaisseau dans l'armée de mer, continueront, comme par le passé, à bénéficier de l'exemption des droits de chancellerie qui leur est accordée par les articles 5 et 14 des décrets des 16 mars et 10 juin 1853, ci-dessus visés.

Les journaux allemands constatent que l'entrevue de l'empereur d'Autriche et du roi d'Italie provoque à Berlin un certain mécontentement. Un rapprochement de l'Italie et de l'Autriche contribuerait, dit la Gazette de Francfort, à émanciper l'Italie du joug que lui impose la tutelle prussienne, et il est certain que la situation du Pape figurera parmi les questions discutées.

Et la Gazette de Francfort a profité de l'occasion pour protester assez vivement contre les prétentions de M. de Bismark à régenter l'univers.

Ce morceau, dont nous empruntons la traduction au Français, mérite d'être lu en entier :

« Le monde n'ira pas aux abîmes pour ce seul fait que le Pape sera libre de parler et d'écrire à sa guise. Nous qui n'avons pas un tel privilège, nous consentirions à ce qu'un grand nombre pussent l'avoir et en jouir. Nous sommes même heureux qu'il y ait encore un homme au monde, dût cet homme être le Pape en personne, qui échappe aux atteintes de Bismark. Nous pensons que la nation allemande n'a jamais recolté ni gloire ni honneur le jour où, dans un pays étranger, un mouvement antibismarkien a été réprimé sur un ordre parti de Berlin ou de Varzin. Nous n'avons jamais gagné à ce jeu que d'accroître l'exaspération dont nous sommes l'objet, et si les choses devaient ainsi durer longtemps encore, nous finirions par assumer dans la société européenne le rôle et la mission peu enviables du valet de bourreau.

» Que le chancelier de l'empire applique à l'intérieur de l'Allemagne son formulaire répressif, il n'a pas besoin d'exporter cet article à l'étranger. N'a-t-il pas, à l'intérieur de l'empire, assez de gens à emprisonner, y compris les évêques et les ambassadeurs ? Qu'il se contente de ceux-là et qu'il laisse en repos les pauvres diables d'au-delà des frontières. Quel beau rêve ce serait, en vérité, que de voir les parquets des Etats étrangers requérir pour le compte de Bis-

mark l... Le prince de Bismark croit faire progresser sa cause en multipliant autour de lui les couronnes de martyr ! Que le grand homme daigne se calmer un peu et tempérer l'emploi de ces petits moyens. S'il est besoin d'une douche, qu'il se l'applique à lui-même, car elle ne serait pas inutile à son sang brûlant, au lieu de l'envoyer à Paris, à Londres et à Rome. En somme, même de la part du « grand homme », c'est un peu trop demander que d'exiger que, dans l'univers entier, « nul ne puisse ouvrir la bouche sans sa permission. »

L'Allemagne a crié très-fort, parce que, disait-elle, la France voulait lui enlever 40,000 chevaux pour sa cavalerie. Elle a même, par une décision dont on a beaucoup parlé, interdit la sortie, hors de son territoire, de cet article indispensable en temps de guerre ; mais elle n'a point prouvé que nous ayons jamais songé à acheter des chevaux chez elle. En revanche, lisons-nous dans le *Nouvelliste de Rouen*, voici une lettre qui nous est adressée d'Étretat et qui signale des faits sur lesquels nous appelons l'attention de l'administration, car ils sont de nature à faire croire que ce sont précisément les étrangers qui s'approvisionnent de chevaux en France :

« Je crois indispensable, au point de vue politique et commercial, de vous signaler les achats extraordinaires de chevaux faits depuis quelques jours dans le pays de Caux par des agents anglais et américains, agissant pour le compte, soit du gouvernement anglais, soit de tout autre.

» Ce qui est certain, c'est que ces acheteurs choisissent presque exclusivement des chevaux utiles à la remonte de la cavalerie et de l'artillerie.

» Ils paient comptant, presque sans marchander, à des prix très-rémunérateurs.

» Ces étrangers visitent les fermes et achètent sur place, ou bien ils vont aux foires et enlèvent toutes les bêtes qui leur conviennent, sans garantie et même avec précipitation.

» Rendez-vous a été pris à la foire de Criquetot avec un grand nombre de fermiers qui ont des chevaux à vendre.

» Grâce à la présence de ces acheteurs, la foire de Criquetot a été exceptionnellement brillante.

» Agréé, etc. OUTREBON.

» P.-S. — Une trentaine de chevaux achetés aujourd'hui à Criquetot ont été dirigés le soir même sur le Havre pour y être embarqués.

» Ne pourrait-on signaler à l'autorité ces embarquements et en connaître la destination ? »

Evidemment l'Angleterre, qui possède des chevaux plus qu'aucune autre nation et qui n'a guère besoin de cavalerie, ne fait point acheter chez nous, dans des conditions pareilles surtout. L'Amérique encore moins. Où vont donc les chevaux qu'on enlève du pays de Caux ?

Il paraît que ce pauvre Edgar Quinet, qu'on a enterré si laïquement le lundi de Pâques et qui, pendant les dernières années de sa vie, avait observé les infidélités que le citoyen Gambetta se permet de temps en temps à la République, avait fait certaines recommandations au moment d'expirer. Si bien que, lorsque le cercueil est sorti de la maison mortuaire, M^{me} Quinet a demandé à Gambetta de prononcer un discours au cimetière.

Voyez-vous cette veuve éplorée qui, au moment de se séparer pour toujours du compagnon de sa vie, pense au speech et demande un petit boniment ! Gambetta a fait une grimace, mais les camarades avaient l'œil sur lui, et, arrivé au champ de repos, il a, comme on sait, servi un vieil article sur l'instruction laïque et obligatoire.

Sujet bien choisi dans un cimetière ! Naturellement l'enthousiasme des chapeaux mous a été à son comble ; on a hurlé vive la République ! C'était parfaitement constitutionnel ; il n'y a que les morts qui seuls auraient eu le droit de se plaindre.

M. Gambetta a été l'objet d'une ovation de la part des frères et amis. Le *Rappel*, jaloux du succès obtenu par le patron de la *Republique française*, déclare à son tour que son patron à elle, Victor Hugo, a été l'objet d'une ovation plus éclatante encore.

Dieu contre Dieu, autel contre autel !

Pourquoi le *Rappel* ne s'écrie-t-il pas, comme autrefois en Italie les montreurs de farces : *Ecco il vero pulchinella* ?

Etranger.

ESPAGNE.

Il n'est plus guère permis d'en douter, tout prévenu qu'on soit : le gouvernement de don Alphonse fera encore moins long feu que celui du très-illustre maréchal Serrano. A défaut de nos propres renseignements, il nous suffirait de lire les journaux anglais pour être édifiés sur ce point. Ils ont chanté et ils déchantent. Leur enthousiasme s'est évaporé avant la fonte des neiges et la venue des violettes. Ces feuilles sont rédigées par des gens pratiques. Les correspondances adressées de Madrid au *Times* sont surtout instructives. Celui qui les écrit révèle, bien à son cœur défendant, des détresses non dépourvues de consolations. Nous avons sous les yeux les deux plus récentes, et nous allons nous accorder le plaisir de glaner parmi les aveux qu'elles renferment.

En premier lieu, la nouvelle Majesté de l'Espagne est atteinte d'un mal terrible : le mal d'argent ! Le *Démocrate du Times*, transformé en Héraclite, l'avoue crûment :

« On estime que la guerre civile occasionne une dépense quotidienne de 50,000 livres sterling, ou 1,250,000 francs, ce qui fait 456,250,000 francs au bout de l'année. Comme les établissements publics sont incapables de répondre aux énormes demandes d'armes, de munitions, d'équipements pour les armées de terre et de mer, il en résulte qu'une grande partie de cette somme va enrichir l'étranger. Le pays a maintenant 247,980 hommes sous les armes, et 60,000 hommes, l'élite de cet effectif, sont occupés à des travaux de fortifications qui leur permettent de tenir pied dans le Nord contre l'ennemi. Toutes les ressources nationales sont épuisées par ces efforts belliqueux ; impossible d'équilibrer le budget ou de satisfaire les créanciers du Trésor.

» L'Espagne ne peut plus payer personne, et sa dette, dont les intérêts, s'ils étaient acquittés, absorberaient plus de la moitié de son revenu, sa dette, disons-nous, s'accumule en dehors de toute proportion avec sa puissance productive. Le déficit annuel, lequel était déjà de 450,000,000 de francs en 1866, a plus que doublé, selon toute probabilité, depuis le commencement de la guerre. L'armée est fournie de presque tout ce dont elle a besoin par des entrepreneurs étrangers qui ne font leurs livraisons que contre espèces sonnantes. De comptes la nation n'en voit jamais, et il est impossible de pénétrer dans les arcanes du budget. Le gouvernement vit au jour le jour, à l'aide de transactions faites en sous-main. L'argent qu'il obtient ainsi lui coûte un intérêt effrayant, et c'est de cette façon qu'il avilit de plus en plus le crédit public. »

Est-il besoin d'en répéter la remarque ? Le commerce est tombé à néant. Quant à l'agriculture, des espaces immenses cessent d'être cultivés.

Oisives dans les champs se rouillent les charrues.

Et il est impossible de diminuer cet énorme chancre de la guerre ; bien au contraire, il faut encore lui jeter en pâture une levée extraordinaire de 75,000 jeunes gens. Non pas, toutefois, qu'on doive compter sur cet effectif d'une manière absolue : séduits par leurs prêtres, effrayés de la discipline alphonstique, poussés par l'amour du pillage, bon nombre des nouveaux inscrits iront grossir les bandes de don Carlos. S'il en reste 50,000 de fidèles à la cause de la civilisation, on devra s'estimer heureux au palais de l'Orient.

Voilà, soi dit en passant, ce qui s'appelle faire coup double et se montrer ennemi généreux. Il conviendrait au maréchal Elio de témoigner sa reconnaissance au monsieur qui tient les rênes du ministère de la guerre de Madrid, pour la peine qu'il prend d'envoyer une trentaine de mille hommes sous les drapeaux de Charles VII.

Il est inutile de protester contre les accusations soulignées plus haut ; outre qu'elles ne servent peut-être qu'à arrondir la phrase au goût du public anglais, elles proclament un fait trop considérable pour que

la mauvaise humeur du correspondant ne mérite pas un peu d'indulgence.

Le nouvel ordre de choses a si peu satisfait les révolutionnaires modérés, qu'ils songent, paraît-il, à rappeler Dona Isabel et à la reconnaître en qualité de souveraine. Ils insinuent déjà qu'elle est reine virtuellement et légalement tant que son abdication n'aura pas été sanctionnée par un vote des Cortès. Il ne nous déplairait pas, pour notre compte, de voir la question posée devant une future Assemblée nationale : ce serait la fin de l'effondrement.

Le malheur est, selon la remarque du judiciaire, quoique mal disposé, correspondant, qu'il est on ne peut plus difficile d'avoir recours à cette suprême panacée des Cortès. — Nul ne peut se dissimuler que les carlistes sont maîtres des provinces du Nord, et que leurs bandes sont tranquillement établies dans celles de l'est et du centre. Voilà le hic ! Avec de pareils gaillards, procédez donc en paix à des élections générales ! Ils seraient capables de mettre du plomb dans les urnes, en guise de bulletins...

Il y avait bien la mine à laquelle M. Cabrera a travaillé avec tant d'ardeur et sur laquelle on comptait pour se tirer d'embaras, mais l'ancien lieutenant de Charles V s'est attaqué à un rocher trop dur, sans compter que la mèche a été éventée prématurément. Il ne reste plus de trace de l'émotion causée par le manifeste du comte de Morella ; les Espagnols s'accordent à reconnaître que sa présence dans les camps alphonstiques serait un médiocre appoint pour le fils d'Isabel ; ses phrases emmiellées n'ont pu faire tomber l'épée des mains des carlistes, il ne la leur arrachera pas par force. C'est une entreprise avortée. Le seul résultat pratique qu'elle aura produit ce sera d'avoir rendu plus indissolubles les liens qui unissent don Carlos à ses partisans. Il n'y a pas de mots pour donner une idée de la haine intense que les légitimistes ont vouée au « Maroto de la seconde guerre. » Son « égoïste neutralité » ne leur inspirait que du dégoût ; mais son cri de paix, ils l'ont senti comme un coup de poignard qu'un ami vous donnerait dans le dos !

Bien qu'il trouve les ressentiments des carlistes on ne peut plus déraisonnables, le correspondant du *Times* avoue néanmoins que l'exécution du grand coup médité par M. Canovas del Castillo ne pouvait pas être confiée à un homme plus incapable de le faire réussir, étant donné ses antécédents et la répulsion qu'il inspire. Il va plus loin, il s'élève contre tout *convenio* établi sur les bases de celui de Vergara. « Car, dit-il, le traité du 31 août 1839 fut une récompense à la trahison et le prélude de ces *pronunciamientos* qui, en pervertissant toutes les idées de l'honneur militaire, exposèrent le trône à d'incessantes convulsions durant tout le règne d'Isabelle et précipitèrent cette reine à sa ruine. »

On ne peut mieux dire... et — inconscience étonnante — s'infliger à soi-même un blâme plus sévère quand on s'oublie jusqu'à traiter de *brigands*, ainsi que le fait le correspondant, des hommes dont les vertus et les sacrifices seront l'honneur du dix-neuvième siècle, la gloire de l'Espagne, la joie de l'Eglise. ALEXANDRE DELOUCHE.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL DE RÉVISION.

Nous avons publié l'itinéraire que suivra le conseil de révision dans l'arrondissement de Saumur. Voici les instructions extraites de l'arrêté de M. le préfet et qui intéressent les jeunes gens de la classe 1874 :

« Les ordres de convocation devant le conseil de révision seront notifiés aux jeunes gens par les soins de MM. les maires, à domicile et huit jours au moins à l'avance.

» Les jeunes gens qui n'obéiront pas à l'ordre de comparaitre, sans justifier au conseil de révision, par l'intermédiaire des autorités locales, des motifs légitimes de leur absence, seront inscrits sur la première partie de la liste de recrutement comme bons absents.

» Les jeunes gens étrangers au département qui, ayant été autorisés à se présenter devant le conseil de révision de Maine-et-Loire, n'y auront pas paru au jour de la convocation, ne pourront obtenir d'ajournement pour l'une des séances suivantes.

» Pour constater leur identité, il devront, lorsqu'ils se présenteront devant le conseil,

être munis de leurs passeports ou de leurs livrets d'ouvriers, enfin de toutes autres pièces authentiques pouvant servir à prouver leur identité et à établir qu'ils sont régulièrement en résidence dans la localité.

» Les certificats destinés à constater les droits aux cas de dispenses prévus par les articles 1^{er}, 9, 20 et 24 de la loi du 27 juillet 1872, devront être adressés par les maires aux sous-préfets de leur arrondissement respectif, et au préfet pour l'arrondissement d'Angers, dix jours au moins avant la tenue de chaque séance cantonale, afin qu'ils puissent être examinés et présentés au conseil de révision.

» Les droits à la dispense dont il n'est pas justifié devant le conseil de révision ne peuvent plus être utilement invoqués après la décision de ce conseil.

» Les demandes de dispense à titre de soutien indispensable de famille, devront être formulées au moyen d'un certificat de position de famille, conforme au modèle n^o 5 ancien. Elles seront accompagnées d'un extrait du rôle des contributions et de la proposition du conseil municipal de la commune.

» Les jeunes gens qui fondent leur demande sur la situation physique de leur père ou de leur frère, sont invités à présenter ces derniers au conseil de révision pour qu'il puisse apprécier par lui-même la valeur des réclamations.

» Les demandes de sursis d'appel pourront être transmises au conseil de révision jusqu'au 24 mai prochain, date fixée par décret pour la fin de la tournée de révision.

» Ces demandes sont remises préalablement au maire qui les soumet au conseil municipal.

» La substitution, c'est-à-dire l'échange de numéros entre jeunes gens concourant au tirage de la même classe et du même canton, n'est permise qu'entre frères, aux termes de l'art. 28 de la loi du 27 juillet 1872.

» Elle ne peut avoir lieu que si le substituant et le substitué sont tous deux reconnus propres au service actif.

» Tout individu de la classe en recrutement convaincu ou soupçonné de s'être mutilé volontairement ou de s'être occasionné quelque infirmité dans le but de se rendre impropre au service, sera déféré aux tribunaux. »

Le ministre de la guerre vient d'adresser à tous les généraux commandant les corps d'armée une circulaire pour les prier de lui faire parvenir les résultats de la seconde session des examens pour l'obtention des grades dans l'armée territoriale.

L'adoption définitive de la loi sur les cadres va permettre, en effet, de constituer cette milice, et il importe que le général de Cisse ait sous les yeux tous les éléments nécessaires pour procéder aux nominations des nouveaux officiers.

Toutefois, comme il est à craindre que le nombre des admissions ne soit point encore suffisant, vue l'étendue des besoins constatés, le ministre de la guerre annonce qu'il y aura une troisième session. Elle se tiendra aussitôt après les examens des officiers du génie de l'armée territoriale, examens qui commencent le 15 avril prochain.

On avait dit que la classe 1870, libérable au 15 août prochain, serait très-probablement renvoyée dans ses foyers dès le 15 avril.

Tel était, en effet, le projet primitif ; mais, d'après les renseignements de la plupart des chefs de corps, ce renvoi anticipé étant de nature à désorganiser les cadres de sous-officiers, il a été décidé qu'il serait ajourné.

La classe 1870, devant seulement de deux mois l'époque de sa complète libération, ne sera pas libérée avant le 15 juin prochain.

A la suite des derniers événements, la franchise postale avait été enlevée à la correspondance réciproque des divers fonctionnaires des établissements de charité et de bienfaisance avec les ministres des cultes reconnus par l'Etat.

Pour faire passer leurs lettres sans frais, les uns et les autres étaient obligés d'employer le couvert de l'autorité diocésaine, c'est-à-dire de l'archevêque et de l'évêque. De cette façon, et bien que le Trésor ne

perçut aucun droit, la solution des affaires se trouvait souvent retardée sans aucun avantage.

Pour faire cesser cet inconvénient, le ministre des finances, sur la demande du ministre de l'intérieur, vient de prendre une décision accordant la franchise postale à tous les fonctionnaires dont il s'agit, correspondant pour les besoins du service.

FESTIVAL D'ANGERS.

Dans une de ses dernières séances, le conseil municipal d'Angers, conformément au rapport de la commission, a autorisé M. le maire à participer aux frais du festival projeté pour le 27 juin 1875, jusqu'à concurrence de 2,000 fr., dans le cas où les recettes à réaliser par la Société Sainte-Cécile ne couvriraient pas les dépenses. En 1874, le festival a produit une recette de 6,221 fr. contre une dépense de 5,644, soit un boni de 4,180 fr. Il y a donc lieu d'espérer que la subvention municipale ne sera pas nécessaire. Dans le cas où les recettes seraient supérieures aux dépenses, le profit serait partagé par moitié entre la Société Sainte-Cécile et la Ville, celle-ci devant appliquer sa part à des œuvres de bienfaisance que le conseil désignerait ultérieurement.

Loudun et sa cavalcade.

Loudun, 29 mars 1875.

Mon cher rédacteur,

« Tout chemin mène à Rome, » dit le proverbe ; je l'ai bien prouvé pour arriver jusqu'à la capitale du Loudunais. Parti de Tours, samedi soir, par la ligne de Nantes, je me suis rabattu à Saumur sur la ligne de Poitiers, quittant le réseau de l'Orléans pour entrer dans celui de la Vendée. Une affluence de voyageurs encombra la gare de Saumur. Allons, pensai-je, les lignes d'intérêt local sont donc utiles, quoi qu'en disent les grandes gens, qui les traitent dédaigneusement de « petits chemins de fer de campagne. »

Je montai dans un confortable wagon où se trouvaient déjà installés cinq autres voyageurs, dont la cordiale et franche gaieté indiquait la provenance de quelques bons crus des environs. Entrer en causerie en s'offrant un londrès fut l'affaire d'un instant, et je me biontôt que j'avais l'agréable fortune de me trouver en compagnie de quatre Chinonais et d'un Loudunais.

La nuit était venue, il m'était donc impossible de faire rapidement connaissance au passage avec les localités desservies par la ligne. Toutefois, grâce aux renseignements fournis par mes aimables compagnons de route, j'appris que nous avions traversé : Saint-Cyr et Brézé, si renommés par leurs excellents vins blancs mousseux, en grande partie exportés à l'étranger ; la Motte-Bourbon, qui possède une très-importante minoterie ; le Mirebalais, célèbre depuis une haute antiquité par ses remarquables produits de race asine, etc. Mais la conversation roula inévitablement et avant tout sur la cavalcade de Loudun. Mon voisin, le Loudunais, ne tarissait pas sur ce sujet ; il me fit pressentir à l'avance que j'allais assister à de charmantes et désopilantes surprises.

Nous abordâmes à Loudun et je quittai à regret mes quatre Chinonais, qui prirent la ligne de Chinon et allèrent rejoindre les bords de la Vienne. Nous nous serrâmes la main en nous disant, bien entendu, au revoir pour le jour de la cavalcade.

Hier, dès mon réveil, je parcourus la ville, mais j'eus bientôt assez de ces rues étroites, tortueuses et mal bâties, de ces pavés arrondis, inégaux et glissants sur lesquels on risque à chaque pas de faire une chute ou d'attraper une entorse. On peut avoir toutefois une agréable compensation, en visitant le beau bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, en parcourant le boulevard qui conduit de la porte de Chinon à la gare, et en montant à la promenade du Château, où l'on découvre, dans un panorama ravissant, les plaines d'Oyron et de Moncontour. A voir cette ville silencieuse et tout à fait bourgeoise, qui dirait qu'elle eut jadis de l'importance et de la célébrité, qu'elle prit une part si active aux guerres de religion ? De la gloire de ses anciens jours, il ne reste plus rien à Loudun que la grande tour carrée, seul vestige de l'ancien château que fit démolir Laubardemont. Il est à souhaiter que les deux lignes de fer qui la traversent, et les importants travaux de la canalisation

d'eau et de création d'usine à gaz, que vient de faire exécuter sa municipalité, lui ouvrent une ère d'amélioration et de prospérité.

Il est cependant une précieuse ressource pour le touriste, c'est d'avoir la bonne fortune de visiter les riches collections de M. La Tourette père et fils ; peintres, numismates, bibliophiles, amateurs de faïences, archéologues, trouveront à étudier et à admirer dans ces cabinets si dignes de fixer l'attention.

Enfin arriva le jour de la Cavalcade. Depuis le matin jusqu'à deux heures du soir, les trains venant des Sables, de Chinon, de Poitiers et de Saumur amenèrent des curieux en très-grand nombre. Le second train de Chinon emporta à lui seul huit cents sujets de ce pays, garantis provenance authentique ; aussi leur gaité rabelaisienne jeta-t-elle une vive animation dans le tableau. On évalue à plus de six mille le nombre des étrangers se pressant et se bousculant sur le passage du cortège. Ils sont accourus même des confins les plus reculés des départements voisins ; quelques naturels de Thilouze s'égarant, dit-on, dans la foule. Mais au milieu de ce rassemblement d'habitants, des différentes localités, dominait le coiffage à barbes du Poitou. Dans cette contrée le costume de la femme et surtout le bonnet a conservé sa couleur locale. Quant aux hommes, qu'ils soient de Mirebeau ou de Panzoult, de Benais ou de Rantan, il ne connaissent plus qu'une coiffure... le galurin... (prononcez chapeau à forme).

La cavalcade... la cavalcade... A ce cri magique, qui se répand aussitôt jusqu'à la porte de Chinon et au Pasquin, chacun se presse et cherche à voir...

Voici d'abord deux élégants cavaliers vêtus de riches costumes hongrois ou moldo-valaques.

Puis viennent de jeunes seigneurs portant crânement de forts beaux costumes Henri II et Louis XIII. Ils sont suivis de séduisants mousquetaires et de gardes écossais.

Un galant postillon Louis XV chevauche à côté d'un Vercingetorix d'une grande originalité.

Un char symbolise l'industrie du pays. Un artisan en costume du XVII^e siècle, établi à son métier, rappelle la fabrication des dentelles, jadis si renommées, du Loudunais. Ces peaux d'oies chamoisées suspendues au char sont l'objet d'un très-grand commerce local ; ce sont les mêmes que celles dont les fourreurs parent nos épouses sous le titre plus relevé de peaux de cygne.

Place !... place !... Voici venir Sancho-Pança et la dame de ses pensées huchés, comme on dit au village, sur de vrais ânes de Mirebeau. Honneur à ce pansard dont le plastron rebondi rappelle celui d'une dinde de Marcé abondamment garnie de truffes de Beuxes ; son nez trognonne à l'avenant ; sa dulcinée, fort élégamment vêtue en paysanne loudunaise, est aussi des mieux réussies.

Arrive le char de l'Astrologie. Un désopilant Nostradamus manœuvre à son gré le soleil, la lune et les étoiles. Il domine les vents symbolisés par un moulin établi sur le haut d'une tour rappelant, assez faiblement cependant, le moulin Mahoudeau.

Viennent après les chars des rôtisseurs et des cuisiniers. De nombreux marmittes charivariées sur leur étalage de batterie de cuisine. Toute cette broyante marmittaille aura sans doute fait une descente au Bazar parisien et dévalisé M. Rideau.

Sur la place Sainte-Croix, la cavalcade fait halte et les spectateurs assistent à des scènes du comique le plus ébouriffant et le mieux réussi. Une noce de campagne, suisse en tête, se livre, aux accords du quadrille de M^{me} Angot, à une danse échevelée capable de faire rougir même les habituées de Bullier.

Un charlatan remplissant fort bien son rôle arrache les dents avec accompagnement de gencives et de musique chinoise. Rien de plus désopilant que cet infortuné et grotesque paysan se tortant dans la souffrance et se laissant extraire une dent... de veau, pendant que quatre joyeux musiciens de Chinon et une grosse caisse de même provenance exécutent une valse languoureuse.

En terminant, n'oublions pas M. Béguin-Desvaux, maire de Loudun, le jeune sous-préfet de cette ville et les commissaires de la cavalcade surveillant attentivement l'exécution du programme. L'infatigable

docteur La Tourette, dont on reconnaissait le bon goût et le sentiment artistique jusque dans les moindres détails, était toujours là sur la brèche. A tous nos plus sincères remerciements pour cette bonne journée dont chacun gardera un charmant souvenir.

Demain, mon cher rédacteur, je pars pour Tours en suivant la ligne non encore ouverte de Chinon à Tours et vous remettrai mes impressions de voyage de Loudun à Tours, par terre.

(Union libérale.) UN RIEUR DE TOURS.

LA Branche de Genêt AU GRAND-THEATRE D'ANGERS.

Il y a quelque temps, nous annoncions que deux auteurs angevins allaient faire représenter un opéra inédit en un acte, ayant pour titre : *La Branche de Genêt*. Cette pièce du crû a été donnée mardi soir au Grand-Théâtre d'Angers devant une salle comble ; c'est un opéra fort gentil, et qui contient des morceaux charmants.

Il a plu et réussi ; et, pour un début, fait honneur à ses deux auteurs : M. Jules Rogeron, clerc de notaire, pour les paroles ; M. Febvre, professeur de chant et artiste à l'orchestre, pour la musique.

Les spectateurs ont applaudi souvent et chaleureusement la *Branche de Genêt*. Une deuxième audition de cette œuvre angevine sera donnée demain samedi.

Si la saison d'opéra ne se terminait pas dimanche prochain, la *Branche de Genêt* aurait assurément un bon nombre de représentations : elle le mérite, et restera très-probablement l'année prochaine au répertoire angevin.

Compliments à M. Descamps, et surtout à M. Budant et à M^{me} Martrelli, les principaux et les meilleurs interprètes.

La chanson du *Vin d'Anjou* a été bissée, et M. Budant la chante à ravir.

Voici, du reste, la distribution des rôles : Georges d'Arvilliers, M. Budant. Albert de Luze, M. Descamps.

Jean Berthault, dit La Ramée, M. Dorlin.

Berthe d'Aucambree, M^{me} Martrelli.

Mère Andrée, M^{me} Grisard.

Chasseurs, chasseresses et valets.

La scène se passe en 1816, au château d'Aucambree, situé dans le Bocage, confins d'Anjou et de Vendée.

Après la représentation, les heureux auteurs, acclamés et applaudis, ont offert, sur la scène, le *Vin d'Anjou* aux artistes et aux représentants de la presse locale.

Faits divers.

UN SINGULIER EMPISONNEMENT. — La foule se pressait, il y a quelques jours, dans une maison d'un village des environs de Paris, autour de trois malheureux pris d'un délire subit : le mari, sa femme et le frère d'icelle.

Ces trois personnes venaient de prendre, après leur dîner, les allures les plus étranges. Point de tranquillité sur leurs chaises. Leurs mains, comme celles des mourants, cherchaient et voulaient tenir un instrument quelconque.

L'homme, charron de son état, demandait sa hache ; la femme s'essayait à lui enlever sa veste pour la faire sécher, disait-elle. Le frère de celle-ci, armé d'un couteau, trouva doucement le tablier de sa sœur, qu'il voulait, disait-il, mettre sur ses épaules pour la garantir du froid.

Il n'y avait de fureur proprement dite chez aucun d'eux, mais simplement un air hébété, des paroles sans suite, des actes irrationnels.

Que s'était-il donc passé ?

La chose la plus simple.

La paysanne avait préparé le matin un ragout aux doigts de mort, plus connu sous le nom de *scorsonères*. Parmi les racines dont elle râclait la noire écorce, il s'en présenta une naturellement blanche.

« Celle-ci, dit-elle à son mari, ne ressemble pas aux autres ; dois-je aussi la mettre ? Non, fit celui-ci. — Tant pis, je la mets tout de même, » répliqua-t-elle.

Le brave homme n'insista pas. Et l'on avala le ragout tel quel, une heure après. Chacun avait avalé... des tronçons de racine de ciguë.

L'état de prostration hébétée ou d'agitation fiévreuse des victimes dura depuis six heures, lorsque les témoins de la scène finirent par où ils auraient dû commencer

immédiatement : ils allèrent chez le médecin.

Aujourd'hui, tous les trois sont complètement rétablis.

Un fait curieux à signaler dans la commune d'Amon (Landes) : cette localité, qui compte près de 2,000 habitants, ne présentera, en 1878, qu'un seul homme à la conscription.

Dernières Nouvelles.

La commission de permanence s'est réunie hier, à deux heures un quart, sous la présidence de M. d'Audiffret-Pasquier.

Les membres de la commission étaient au complet, sauf MM. Denormandie et le duc de La Rochefoucauld, qui se sont fait excuser.

On remarquait dans les couloirs plusieurs députés qui ne font pas partie de la commission, entre autres MM. Simiot, George, Gent, général Mazure, Le Chatelain, Lafon de Fongauvier.

Quatre secrétaires de l'Assemblée, MM. Blin de Bourdon, Lamy, de Ségur, Voisin, étaient présents.

M. Buffet, arrivé à Versailles par le train de 12 heures 25, n'est pas venu à la commission.

Le procès-verbal est adopté sans observation.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier dit aux membres de la commission qu'il est allé trouver le ministre des travaux publics, pour lui demander qu'il s'occupe de faciliter et d'activer les travaux nécessaires à l'installation des pouvoirs publics à Versailles.

Les différents plans, préparés tant par l'architecte de Versailles que par ceux du château, seront soumis à la commission vers le 20 avril.

M. Noël Parfait fait observer que la commission n'a à s'occuper de cette question qu'à titre bénévole et de curiosité.

M. d'Audiffret-Pasquier lui répond qu'il est de son avis, et que le bureau de l'Assemblée gardera seul toute la responsabilité de la mission que lui a confiée l'Assemblée.

M. Noël Parfait ajoute que la commission n'a pas à prendre de décision, et que la commission de comptabilité est seule compétente pour en prendre une.

M. de Rességuier fait observer à M. Noël Parfait qu'il se trompe, et que ce n'est pas à la commission de comptabilité à prendre une décision, mais bien à une commission spéciale nommée par l'Assemblée.

Après quelques observations de MM. Picard et Rampon, l'incident est clos.

M. d'Audiffret-Pasquier prévient la commission de permanence qu'il n'y a aucune question à l'ordre du jour.

M. de Mahy, en l'absence des membres du gouvernement, dit qu'à toutes les commissions précédentes, un membre du gouvernement se tenait à la disposition de la commission pour répondre aux questions qui pourraient lui être posées.

La séance est levée à deux heures et demie, après qu'on a eu décidé que la prochaine séance aurait lieu le jeudi 15 avril.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

LA SOCIÉTÉ DE GARANTIE FRANCO-AMÉRICAINE a pour objet d'offrir au public des obligations de chemins de fer américains, dont non-seulement la valeur a été étudiée par elle et vérifiée par ses ingénieurs, mais qu'elle garantit, en outre, intérêt et principal, par la totalité de son capital social, qui est de dix millions de francs, et par la moitié de ses bénéfices nets, mis en réserve et accumulés.

Ces obligations sont essentiellement un placement de tout repos et mises à l'abri des fluctuations des marchés européens ; elles rapportent 7 0/0 l'an.

Les détails aux annonces du prochain numéro.

Une édition populaire de *l'Ennemi de la famille*, cet ouvrage de M. Ag. de Gasparin, à propos duquel il s'est fait tant de bruit dans ces derniers temps, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. On sait que, malgré ses démêlés avec la Commission de colportage, ce livre essentiellement chrétien et humain, et le plus éloquent et le plus convaincu des plaidoyers en faveur de la famille, dans la régénération de laquelle l'éminent écrivain voit la source de notre régénération sociale.

Théâtre de Saumur.
Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.
Lundi 5 avril 1875,
Pour la clôture de la saison d'opéra
AVEC LE CONCOURS DE
M^{me} CIFOLELLI
CRISPINO E LA COMARE
(LE DOCTEUR CRISPIN)
Opéra-bouffe en 4 actes et 8 tableaux, paroles de MM. Nutter et Beaumont, musique des frères L. et F. Ricci.
M^{me} CIFOLELLI remplira le rôle d'Annette.

DISTRIBUTION.
Crispin, savetier..... MM. GÉRAIZER.
Le comte del Flore..... DESCAMPS.
Fabrizio, médecin..... BUDANT.
Mirobolan, apothicaire..... DORLIN.
Don Asdrubal..... BOULÈGE.
Annette, femme de Crispin... M^{me} CIFOLELLI.
La commère..... MARTRELLI.
Lisette..... ANGLADE.
Bortolo, maçon..... M. LETEMPLE.
Docteurs, apothicaires, ouvriers, bourgeois, invités, etc.
Vu les frais exceptionnellement considérables nécessités par cette représentation, le prix des places sera le même que pour la FILLE DE M^{me} ANGOT.
Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

CIRQUE FRANÇAIS
Place Dupetit-Thouars.
REPRÉSENTATIONS TOUS LES SOIRS, à huit heures, jusqu'à dimanche 4 avril.

L'Homme-Canon, manœuvrant une pièce de 633 kilos, par M. Stiernon.
L'Invincible Lutteur, par M. Rabasson.
Le Trapèze à la Voisegantome, par M^{lle} Lidie Stiernon.
Un nouveau clown, M. Trapnell.

LA CORDE DU PENDU, œuvre posthume de Prosper Vialon, paraît actuellement dans l'Opinion nationale. Les abonnés nouveaux ont droit à recevoir tout ce qui a paru de ce roman.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.
Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 30 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} AVRIL 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	63	80		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	777	50	
4 1/2 % jouiss. septembre.	92	60		Crédit Mobilier.	471	25	11 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1470		
5 % jouiss. novembre.	102	60		Crédit foncier d'Autriche.	587	50	7 50	Société autrichienne, j. janv.	690		2 50
Obligations du Trésor, l. payé.	472	50		Charentes, 400 fr. p. j. août.	360	5		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	238		1 75	Est, jouissance nov.	550	2	50	Orléans.	366	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	453	50		Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	955	5		Paris-Lyon-Méditerranée.	303	50	
1865, 4 %.	479	50		Midi, jouissance juillet.	685	5		Est.	302	50	
1869, 3 %.	325		1	Nord, jouissance juillet.	1170			Nord.	306	75	
1871, 3 %.	297		50	Orléans, jouissance octobre.	945			Ouest.	299	75	
1875, 4 %.	453	25		Ouest, jouissance juillet, 65.	395		2 50	Midi.	301		
Banque de France, j. juillet.	3887	50		Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	935		10	Deux-Charentes.	370		
Comptoir d'escompte, j. août.	590		5	Compagnie parisienne du Gaz.	935			Vendée.	343		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	490			Société Immobilière, j. janv.	80		1 25	Canal de Suez.	503	75	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	310			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	395		7 50				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	915										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 31 — — — — soir, omnibus.
4 — 19 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — —
10 — 38 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 48.

Tribunal de Commerce de Saumur.
FAILLITE PIERRE MAILLÉ.
Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 1^{er} avril 1875, enregistré, le sieur Pierre Maillé, marchand de vaches, demeurant quartier de la Chapelle, à Doué, a été déclaré en état de faillite ouverte au 31 mars 1875. M. Regnard, négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire, et M. Maubert, syndic provisoire.
Pour extrait :
(175) L. BONNEAU.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
ET UN JARDIN
Situés sur la route du Pont-Fou-chard à Saint-Florent, appartenant aux enfants Lièvre.
S'adresser à MM. LIÈVRE et BOUYER, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, ou à M^r CLOUARD, notaire.

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
En totalité ou par lots,
Au gré des acquéreurs,
TERRAIN EN JARDIN
PROPRE A BATIR
Ayant façade sur la levée d'Enceinte,
D'une superficie de 1 hectare 35 ares environ, situé à la Maremaillet, avec maison, cour et servitudes; le tout joignant la levée d'Enceinte, MM. Luzé, Abraham, Ducamp, Trouillard.
S'adresser à M^r LAUMONIER, notaire à Saumur. (166)

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^r BOUGÈRE, notaire à Angers,
Le 8 mai 1875,
LA
BELLE PROPRIÉTÉ
DE
LA ROCHE-JANET
Située commune de Rochefort-sur-Loire.
Habitation confortable, 45 hectares en terres, prés et vignes, autour de la maison.
Horizon de 25 kilomètres sur la vallée de la Loire.
Mise à prix : 110,000 fr.

A VENDRE
Pour entrer en jouissance de suite,
MAISON
Rue d'Orléans,
Anciennement occupée par M. Milon, libraire.
S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^r CLOUARD, notaire à Saumur.
Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance de suite,
UN JARDIN CLOS DE MURS
Avec Petit Logement
Situé au Pont-Fou-chard, commune de Bagneux, à la Croix-des-Sables, d'une superficie de 33 ares, — 400 pieds d'arbres fruitiers, — trois carrés d'asperges en plein rapport; — le tout en excellent état.
S'adresser à M. ROCHERIE, 31, rue de Bordeaux, ou à M^r LAUMONIER, notaire. (125)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1875,
MAISON ET JARDIN
Place des Récollets.
S'adresser à M. ALLORY, épicier, rue du Puits-Neuf. (152)

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.
A LOUER PRÉSENTEMENT
APPARTEMENT COMPLET
Au deuxième étage.

LA VUE COMME A 15 ANS
Ecrire à M. GUILLOU, à Trouville-sur-Mer, lui dire son âge, si l'on distingue sans lunettes à 500 mètres. Lui adresser 10 fr. pour 2 paires de lunettes ou 2 binocles Scipion, et si en 2 ans l'on n'y voit pas comme à 15 ans, M. Guillon reprend les lunettes pour 10 fr. (177)

UNE JEUNE PERSONNE, native de Londres, demande à entrer comme institutrice dans une famille.
Bonnes références.
S'adresser à miss HARVEY, chez M^{me} Lorrain-Bouchereau, rue Saint-Jean. (153)

PLUS DE 50 ANS
DE
FEU!
DE
SUCCÈS
LINIMENT BOYER-MICHEL
d'Aix (PROVENCE)
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecartis, Molettes, Courbes, Vésigons, etc.
Prix : 5 fr.
Dépôt à SAUMUR, pharm. GABLIN
Chez tous les droguistes et principales pharmacies de chaque ville.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.
APPAREILS CONTINUS
POUR LA FABRICATION
DES BOISSONS GAZEUSES
de toutes espèces
Eaux de Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux, Gazéification des Bières et Cidres.
DIPLOME D'HONNEUR
Médaille d'Or, Grande Médaille d'Or et Médaille de Progrès 1872-1875

SIPHONS
à grand et à petit levier, ovoïdes et cylindriques
essayés à une pression de 20 atmosphères, simples, solides, faciles à nettoyer.
Etain au 1^{er} titre. — Verre cristal 1^{er} qualité.
J. HERMANN-LACHAPPELLE
144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.
Envoi franco des prospectus détaillés.
Envoi franco du Guide du Fabricant des Boissons gazeuses, publié et estampillé par Hermann-Lachapelle, contre 5 fr.



ÉLIXIR HISTOGÉNÉTIQUE
RECONSTITUANT, NUTRIMENTIF ET COMPLÉMENTAIRE
DE L'ALIMENTATION
C'est le seul produit existant qui contienne tous les corps minéraux constitutifs du sang et des tissus, lesquels manquent presque toujours dans les aliments et, en outre, diverses matières propres à activer les actes de la nutrition. C'est ce qui explique ses merveilleux et presque infallibles effets préventifs ou curatifs dans tous les états physiologiques ou dans les maladies qui proviennent directement ou indirectement d'une altération du sang ou de désordres dans la nutrition, tels que :
Stérilité, Impuissance, Grossesse, Allaitement, Enfance, Fractures, Blessures, Carie, Ohlorose et Anémie, Malad. infectieuses, Cachexies, Scorbut, Lymphatisme, Rachitisme, Sorofule, Goitre, Herpétisme, Inappétence, Gastralgie, Dyspepsie, Mauv. haleine, Migraine, Mal. chron. de poitrine, Obésité, Épuisements, Convalescence, Accidents de la vieillesse.
Dépôt g^{ral} : TAULIER et C^o, 56, r. St-Lazare, Paris. — Envoi franco d'une notice explic. sur demande aff.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET
Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence, Paris.
Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.
Savon B.-D. à l'Amer de Beuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.
Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORVÈGE
Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.
Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.
EXIGER LA MARQUE B.-D.

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes
CONDITIONS D'ABONNEMENT
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.
CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 »
Grand Dictionnaire de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 »
MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8°. 138 »
DARESTE, grand prix Gobert en 1847 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8°. 72 »
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 5 volumes illustrés. 60 »
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8°. 40 »
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 45 »
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 »
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 139 gravures sur acier. 90 »
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 »
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel de XIX^e siècle, 15 volumes. 600 »
(50 francs par mois.)
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200 »
Dictionnaire français illustré, par Dupin de Yorepierre, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 25 fr., et relié en 2 vol. 100 »
Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 100 »
Relié. 125 »
Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny; nouvelle édition considérablement augmentée, 23 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 »
Arts somptueux, par Hangard-Maugé, 4 vol. in-4°, chromo. 800 »
Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 360 »
Décoration et ornements, par Liénard, 125 planches. 125 »
Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-8°. 50 »
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-8°. 120 »
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 350 »
Famille des Illustrations françaises au XIX^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100 »
Le volume se compose de 40 portraits, Liographies et autographes. 125 »
Des Quichotes. Grandes illustrations de G. Doré, 262 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160 »
DANTE. Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, 100 »
— Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio. 100 »
60 planches. 100 »
Les Jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 »
Les grandes scènes, par Turgen, 16 vol. in-4°, avec gravures. 120 »

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.
Envoi franco des Catalogues
Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.
Saumur, imprimerie de P. GODET.